

Direction de l'Insertion et de la Solidarité
Accueil téléphonique : 02 18 96 11 18

Pour l'année scolaire 2019/2020, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Tours a décidé de poursuivre son aide en faveur des familles aux ressources modestes et **domiciliées à Tours depuis plus de 3 mois**, dont les enfants fréquentent les restaurants scolaires des écoles maternelles et élémentaires, publiques ou privées.

Le CCAS peut vous venir en aide par une prise en charge partielle de **50 % ou 80 % du coût de la restauration scolaire**. Les tarifs retenus sont ceux fixés annuellement par le conseil municipal de Tours. **Cette aide, soumise à des conditions de ressources n'est pas systématique**. L'aide apportée est fonction du barème indiqué au verso de ce dossier. Les ressources prises en compte sont celles des trois mois précédant la demande.

La demande d'aide concerne uniquement l'aide du CCAS et ne crée aucun droit quant à l'inscription des enfants dans les restaurants scolaires qui relève de la décision du responsable de l'établissement scolaire.

Le dossier de demande peut être envoyé dès à présent au C.C.A.S. de Tours. **Jusqu'au 13/09/2019 inclus, les demandes examinées et les aides éventuellement accordées s'appliqueront dès la rentrée et automatiquement pour le reste de l'année scolaire**. Après cette date, l'aide prendra effet à compter du 1^{er} mois suivant la demande.

En cas de changement de situation, les familles peuvent demander la révision de la décision.

Pour l'examen de votre demande,
vous devez respecter les démarches suivantes :

Compléter le dossier de demande en indiquant :

- *Toutes les personnes présentes au foyer (nom, date de naissance)*
- **Pour chaque enfant concerné par la demande d'aide à la cantine : indiquer le *nom de l'école fréquentée* sans oublier de cocher la case correspondante.**
- *Pour l'ensemble du foyer, le détail de toutes les ressources perçues en moyenne sur les 3 derniers mois précédant la demande ainsi que le loyer moyen payé sur les 3 derniers mois.*

Transmettre les photocopies de vos justificatifs de ressources et de loyer en même temps que le dossier.
Vous trouverez en dernière page de ce dossier la liste des pièces à fournir selon votre situation.

Aucune photocopie ne sera effectuée par le CCAS.

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié et vous sera retourné

L'aide éventuellement accordée prendra effet le mois suivant le dépôt du dossier complet

Ce dossier est à retourner au CCAS de Tours uniquement par courrier postal
(cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

CCAS – C.S. 81237 – 37012 TOURS Cedex 1

**Indiquer la moyenne obtenue de tous vos revenus perçus sur
les 3 derniers mois précédant la demande (ne pas indiquer les centimes)**

Nature revenus	Demandeur	Conjoint(e) ou concubin(e)	Autres personnes vivant au foyer	Colonne réservée au CCAS
Salaire				
Indemnités maladies (CPAM)				
Pôle Emploi (allocation chômage)				
AAH (allocation adulte handicapé)				
RSA (revenu de solidarité active)				
Prime d'Activité				
PAJE (allocation de base)				
PAJE (complément d'activité)				
AF (allocations familiales)				
CF (complément familial)				
ASF (allocation soutien de famille)				
Pension alimentaire				
Autres revenus (nature à préciser)				
APL ou Allocation logement				
Loyer (aide au logement non déduite) + Charges locatives				

➤ Je soussigné(e) M. ou Mme..... certifie sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements figurant sur cette déclaration et m'engage à fournir toutes les pièces justificatives qui me seraient demandées.

Date

Signature

JUSTIFICATIFS A JOINDRE AU DOSSIER (PHOTOCOPIES)

Etat civil	<input type="checkbox"/> Votre (ou vos) livret(s) de famille (en entier)
Loyer	<input type="checkbox"/> 3 dernières quittances de loyer <input type="checkbox"/> attestation d'hébergement <input type="checkbox"/> Attestation de remboursement d'emprunt
Prestations CAF	<input type="checkbox"/> Attestation indiquant la nature et le montant des prestations <u>perçues</u> les 3 derniers mois

Vous êtes :

Séparé(e) ou divorcé(e)	<input type="checkbox"/> Justificatif de la pension alimentaire perçue ou non : jugement ou déclaration sur l'honneur
Demandeur d'emploi	<input type="checkbox"/> Notification Pôle Emploi : attestation de rejet ou attestation de <u>paiement</u> des 3 derniers mois
En activité	<input type="checkbox"/> Bulletins de salaire des 3 derniers mois (même en intérim) <input type="checkbox"/> Contrat de stage, de formation, d'apprentissage ou autre contrat
Arrêt maladie ou Congé maternité	<input type="checkbox"/> Décomptes des indemnités journalières CPAM de paiement des 3 derniers mois
Invalidité ou Retraite	<input type="checkbox"/> Dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu <input type="checkbox"/> Relevés des comptes bancaires de toutes vos pensions principales, complémentaires, invalidité, rente Accident Travail, civiles, militaires et autres pensions des 3 derniers mois ou du dernier trimestre
Travailleur indépendant	<input type="checkbox"/> Dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu <input type="checkbox"/> Attestation du chiffre d'affaires et du bénéfice commercial ou forfait <input type="checkbox"/> Déclaration sur l'honneur des montants perçus les 3 derniers mois <input type="checkbox"/> Dernier bilan activité
Demandeur d'asile	<input type="checkbox"/> Récépissé de titre de séjour ou carte de séjour <input type="checkbox"/> Note sociale du référent qui effectue le suivi <input type="checkbox"/> Déclaration sur l'honneur de la situation actuelle
Tutelle Enfant confié à un tiers	<input type="checkbox"/> Jugement de tutelle <input type="checkbox"/> Jugement de délégation de l'autorité parentale
Enfants majeurs rattachés au foyer fiscal du/des parent(s)	<input type="checkbox"/> Justificatifs des revenus des 3 derniers mois : bourse d'étude, bulletins de salaire, avis CAF, notification pôle emploi : attestation de rejet ou de paiement + avis imposition du/des parents justifiant le rattachement fiscal

BAREME de prise en charge de la restauration scolaire

Vos ressources (déduction faite de votre loyer et charges locatives) **doivent être inférieures à :**

	Personne seule avec enfants		Couple avec enfants	
	Aide 80 %	Aide 50 %	Aide 80 %	Aide 50 %
1 enfant	826.40 €	950.36 €	991.68 €	1 140.43 €
2 enfants	991.68 €	1 140.43 €	1 156.96 €	1 330.50€
3 enfants	1 212.05€	1 393.86 €	1 377.33 €	1 583.93€
4 enfants	1 432.42 €	1 647.29 €	1 597.70 €	1 837.36 €
5 enfants	1 652.80 €	1 900.71 €	1 818.07 €	2 090.79 €
6 enfants	1 873.17 €	2 154.14 €	2 038.45€	2 344.21 €
7 enfants	2 093.54 €	2 407.57 €	2 258.82 €	2 597.64 €
8 enfants	2 313.91 €	2 661.00 €	2 479.19 €	2 851.07 €
9 enfants	2 534.28 €	2 914.43 €	2 699.56 €	3 104.50 €

* Calculez la moyenne de vos ressources des 3 derniers mois (hors allocation de rentrée scolaire)

* Déduisez la moyenne de votre loyer et charges des 3 derniers mois

Loyer + charges réelles pour les locataires en logement public

Loyer + charges forfaitaires de 134 € pour les locataires en logement privé et les propriétaires

* Comparez votre résultat au barème ci-dessus.